

**PIECES A JOINDRE AU DOSSIER D'INSCRIPTION 2023-2024**  
Master 1 MEEF 1<sup>er</sup> degré et 2<sup>nd</sup> degré, Site Inspé Angers

**Pour les candidats en formation continue : NE PAS REMPLIR CE DOSSIER**  
Renseignements et inscription : [formationcontinue@univ-angers.fr](mailto:formationcontinue@univ-angers.fr)

**Adresse retour du dossier :** **Inspé – Site Angers**  
7 rue Dacier- BP 63522  
49035 ANGERS Cedex 01

**Pièces à fournir :**

- Fiche d'inscription administrative complétée (le n° de BEA ou INE figure sur le relevé de notes du bac),
- Photocopie de la demande ou de l'imprimé de transfert du dossier universitaire si besoin (à demander auprès de votre université actuelle)
- Photocopie du diplôme ou du relevé de notes de baccalauréat,
- Relevé de notes définitif de Licence (ou accord validation d'acquis),
- Photocopie de la carte d'identité (recto-verso),
- 2 Photos d'identité (nom, prénom, formation et parcours mentionnés au dos),
- Photocopie du certificat individuel de participation à la Journée défense et citoyenneté (JDC) ancienne dénomination (journée d'appel de préparation à la défense (JAPD)),
- Attestation d'acquiescement de la CVEC (Contribution vie étudiante et de campus. (Obligatoire avant toute inscription administrative), y compris pour les boursiers.  
Pour l'obtenir : connectez-vous sur [cvec.etudiant.gouv.fr](http://cvec.etudiant.gouv.fr)
- Si boursier : Photocopie de l'attestation de bourses 2023- 2024 (RECTO-VERSO),  
En l'absence de ce document au moment de l'inscription, **les droits d'inscription devront être réglés dans leur totalité**. Un remboursement pourra être effectué, ultérieurement par le service de scolarité, **sur présentation de la notification définitive de bourse et d'un RIB au nom de l'étudiant**.
- Attestation Assurance Responsabilité Civile
- 1 chèque bancaire ou postal, libellé à l'ordre de l'Agent Comptable de l'Université d'Angers.  
(Excepté pour les boursiers qui n'ont rien à régler),

**Montant des droits d'inscription :**

- Montant des frais d'inscription 243 €
- Montant des frais d'inscription pour les étudiants boursiers GRATUIT

**Réunion de rentrée : voir site de l'Inspé d'ANGERS**